

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME - ARRONDISSEMENT DU HAVRE

VILLE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606474-20221213-74-2022-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/12/2022

Séance du 13 décembre 2022

Convoqué le : 07 décembre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Affiché le : 19 décembre 2022

Nombre de présents : 20

Nombre de votants : 27

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire. Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents : Mmes EUDIER, STIL, LEROY, M. COLLETTE, Mmes MAILLARD, LEBRUN, PEIGNEY, M. FAVENNEC, Mmes COURCHE, VAL, MM. COMBE, HELLO, Mmes BEAUJOUAN, ROUX, MM., GAILLARD, DACHER, FOUACHE, LECLERCQ, BOUTIN, Mme COUTANCE.-

Etaient excusés : MM. COURSEAUX (pouvoir donné à Mme EUDIER), BESSEC (pouvoir donné à Mme MAILLARD), BERTRAND (pouvoir donné à M. COLLETTE), NOURICHARD (pouvoir donné à Mme STIL), Mmes MAIZERET (pouvoir donné à Mme LEROY), COLBOC (pouvoir donné à M. LECLERCQ), MORISSE (pouvoir donné à M. FOUACHE). -

formant la majorité des membres en exercice

Madame LEBRUN a été élue secrétaire.

Objet : Délibération n°74/2022 : BUDGET PRIMITIF 2023 DE LA REGIE MUNICIPALE DE TRANSPORT

Madame le Maire propose au Conseil municipal d'adopter le projet de budget annexe de la Ville concernant le fonctionnement du petit train. Ce budget est équilibré en dépenses et recettes à 5 169,94 €.

Le Conseil municipal,

A la majorité (26 pour, 1 abstention – Mme ROUX)

ADOpte le budget annexe 2022 de la Régie de transport ainsi présenté.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire

Clotilde EUDIER

